

EXTRAIT DE DELIBERATION N°1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025

- Nombre de membres en exercice : 22
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de membres représentés : 3
- Quorum : 11

Relevé des délibérations du C.A. du 19.12.2024

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le relevé des délibérations du C.A. du 19 décembre 2024 (Cf. annexe 1).

↳ **VOTE :**

- **Votants** : 19
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 19
 - **Pour** : 19
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 13 mars 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



The stamp is circular and contains the text 'ENSMM BESANCON' at the top and 'Membre de U.B.F.C.' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure and other symbols.



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 19 décembre 2024 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques :

La séance est ouverte par le Président du CA (en distanciel) qui présente ses excuses de ne pas pouvoir être présent à la séance.

Le Directeur présente l'ordre du jour.

Le DGS fait état des procurations : Zeina Al Masry donne procuration à Joseph Gavaille, Valérie Soumann donne procuration à Philippe Abbé (uniquement jusqu'à son arrivée en séance), Préscillia Lombard donne procuration à Romain Janeau.

Le quorum physique est atteint.

Approbation du relevé de délibérations du CA du 7 juillet 2024

En l'absence de remarques, le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA 7 juillet 2024 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 7 juillet 2024 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 14 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 17)

Approbation du relevé de délibérations du CA du 19 septembre 2024

En l'absence de remarques, le Président du CA soumet l'approbation du relevé de délibérations du CA 19 septembre 2024 au vote.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 19 septembre 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 14 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 18)

Avant de poursuivre, le Président du CA informe les membres que le Directeur et lui-même ont reçu un courrier de Marie-Aude Acker mentionnant son souhait de démissionner du CA en qualité de personnalité extérieure et Vice-présidente, en raison d'une impossibilité à faire face à tous ses engagements. De même, Nathalie Augé a présenté sa démission.

Par conséquent, lors du prochain CA, il sera nécessaire de procéder à l'élection de 2 administratrices en tant que personnalité extérieure. Le Directeur est en recherche de candidates. Le Président du CA appelle à la candidature. Il indique que la présence des anciens élèves s'avère être un atout.

Affaires financières

Le Directeur indique que La Rectrice a donné son accord pour présenter le Budget Rectificatif 2024 (BR) et le Budget initial 2025 (BI) en déficit. Un courrier officiel a été reçu. Le Directeur procède à la lecture de ce dernier. Il précise que les trois indicateurs mentionnés, à savoir, le niveau de fonds de roulement, le niveau de trésorerie, le ratio des charges de personnels sous les produits encaissables font l'objet d'un nouveau décret financier qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2025. La tutelle se basera sur ces trois indicateurs pour juger la situation financière de l'Établissement. Des seuils financiers sont définis. L'École présente des indicateurs en deçà ou au-dessus des seuils (selon le cas), d'où l'autorisation de la Rectrice à présenter le BR et le BI en déficits. Toutefois, elle attire à la vigilance.

□ Budget Rectificatif 2024-1

L'Agent comptable rappelle qu'un Budget Initial avait été voté en fin 2023. Un BR s'avère nécessaire en cours d'exercice, notamment pour articuler le budget 2024 avec le budget initial 2025 qui sera voté. Il rappelle que le BR présenté a été construit suite à des dialogues de gestion qui se sont déroulés de la mi-octobre au 19 novembre. Un pilotage des indicateurs est également assuré de manière mensuelle, afin que le BR soit le plus sincère possible.

L'Agent comptable présente le BR 2024-1 de manière synthétique. L'ensemble des documents a été joint aux documents préparatoires.

En termes de ressources humaines, une moindre consommation est notée par rapport aux hypothèses initiales. Pour la première fois, une déprogrammation des crédits sur le plafond 1 a été effectuée. L'écart est notamment dû au temps de latence entre les départs et les entrées d'agents, ainsi qu'un décalage au niveau des campagnes emplois. Sur le plafond 2, la déprogrammation s'explique par des retards ou des décalages dans les recrutements sur les programmes fléchés et sur les ressources propres.

Au niveau des crédits de fonctionnement, les facteurs de variation sont principalement dus aux corrections à la baisse des hypothèses de viabilisation et à des déprogrammations sur crédits fléchés pour une reprogrammation sur 2025.

Les déprogrammations effectuées sur les crédits d'investissement sont notamment liées au programme FEDER SAMI avec un décalage dans les crédits.

L'Agent comptable rappelle que les objectifs des déprogrammations sont de corriger les hypothèses faites lors du BI pour être au plus juste, et de corriger les trajectoires de sorties afin de construire le prochain BI en étant honnête et sincère.

La question de faire plusieurs BR au cours de l'année se pose. Cependant, à la vue de la hauteur du budget, cela peut éventuellement bloquer le fonctionnement. L'Agent comptable propose de mieux travailler les crédits fléchés recherche afin d'éviter de mobiliser trop de trésorerie sur ces derniers. Des données de meilleure qualité en sortiraient.

Suite à une remarque du DGS, l'Agent comptable propose de recevoir les nouveaux représentants des étudiants afin de les initier aux discours comptables et aux différents acronymes utilisés.

Concernant les recettes encaissées, une correction marginale a été apportée. Les prévisions sont donc justes. Dans un contexte de finances publiques tendu, la dépendance de l'Établissement vis-à-vis de la subvention de l'État (SCSP) reste un point à notifier.

Au niveau de la trajectoire financière du résultat comptable, le BI 2024 présentait un déficit de 298 339 €. Une fois les hypothèses corrigées, le déficit atteint 39 256 €. Le niveau de fonds de roulement corrigé est d'environ 3,4 M€ au lieu des 2,7 M€ du BI 2024. La trésorerie attendue est d'environ 3,9 M€ (pour 2,8 M€ prévus), niveau qui s'avère être satisfaisant. La trésorerie 2024 se trouve être meilleure que les exercices précédents.

Le projet de délibération est le suivant :

"Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 134,61 ETPT dont 120,50 ETPT sous plafond d'emplois législatifs et 14,11 ETPT sous hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ 19 921 735 € d'autorisation d'engagement dont :
 - 11 962 454 € en personnel ;
 - 5 392 048 € en fonctionnement ;
 - 2 567 233 € en investissement.
- ✓ 17 888 892 € de crédits de paiement dont :
 - 11 962 454 € en personnel ;
 - 4 022 127 € en fonctionnement ;
 - 1 904 311 € en investissement.
- ✓ 19 037 048 € de recettes encaissables ;
- ✓ 1 148 157 € de solde budgétaire.

Article 2

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ 1 064 681 € de variation de trésorerie ;
- ✓ - 39 256,06 € de résultat patrimonial ;
- ✓ 462 945 € de capacité d'autofinancement ;
- ✓ - 428 950,36 € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le Conseil d'Administration vote les tableaux suivants (cf. annexe jointe) :

- ✓ tableau d'emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- ✓ tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- ✓ tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le Budget Rectificatif 2024-1 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 19)

□ Subventions 2025

Le DGS présente le tableau récapitulatif des subventions demandées par les 5 principales associations de l'École, ainsi que la proposition d'attribution faite (Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle) :

- AIMM : demande = 16 500 € / attribution TF = 13 500 € / attribution TC = 0 €
- Amicale : demande = 20 000 € / attribution TF = 16 200 € / attribution TC = 1 800 €
- BDE : demande = 22 500 € / attribution TF = 16 000 € / attribution TC = 4 000 €
- BDS : demande = 14 140 € / attribution TF = 10 800 € / attribution TC = 2 700 €
- Gala : demande = 12 000 € / attribution TF = 12 000 € / attribution TC = 0 €

Le DGS rappelle que la tranche conditionnelle est théoriquement acquise, mais versée après les dialogues de gestion.

Le contexte financier étant sensible, il a été décidé de ne pas répondre favorablement aux demandes d'augmentation des subventions, mais d'assurer un niveau égal à l'année précédente.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Compte tenu des éléments financiers, de contexte et d'analyse, présentés, le Conseil d'Administration adopte l'attribution au titre de l'exercice 2025 des subventions aux :

- AIMM : demande = 16 500 € / attribution TF = 13 500 € / attribution TC = 0 €
- Amicale : demande = 20 000 € / attribution TF = 16 200 € / attribution TC = 1 800 €
- BDE : demande = 22 500 € / attribution TF = 16 000 € / attribution TC = 4 000 €
- BDS : demande = 14 140 € / attribution TF = 10 800 € / attribution TC = 2 700 €
- Gala : demande = 12 000 € / attribution TF = 12 000 € / attribution TC = 0 €

Article 2

Les tranches fermes des subventions sont versées en deux temps (50 % en février et 50 % en juillet), à l'exception de celles destinées au BDS et au Gala, intégralement versées en février.

Article 3

Le versement en tout ou partie d'une tranche conditionnelle de subvention aux BDE et BDS, ainsi qu'à l'Amicale, par décision du Directeur après examen de leur situation financière par le DGS et l'agent comptable, est précédé d'un dialogue de gestion avec les présidents et trésoriers des associations concernées."

Le Président du CA précise que l'École fait un réel effort en accordant des subventions aux associations, ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Il est donc attendu un investissement des intéressés à la hauteur de l'implication de l'École et souligne que la vie associative a un impact sur l'image de l'Établissement.

Une remarque est faite sur la qualité de la précédente remise des diplômes organisée par les étudiants.

Les étudiants expriment leurs interrogations quant à l'augmentation de la tranche conditionnelle. Ils annoncent qu'ils s'abstiendront sur le vote.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent les subventions 2025 (1 vote contre, 5 abstentions).

(Nombre de membres présents : 15 ; Membres représentés : 4 ; Suffrages exprimés : 14)

□ Budget Initial 2025

L'Agent comptable indique que la note ordonnateur a été jointe aux documents préparatoires. Il présente le BI 2025 dans sa globalité.

En termes d'autorisation d'engagement, 22 433 792 € sont prévus, soit une augmentation de 1,9 % par rapport au BI 2024. Les crédits de paiement montrent une ouverture de 20 419 124 €, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au BI 2024. Les AE sont réparties entre les crédits de personnel pour 57 %, le fonctionnement pour 17 % et l'investissement pour 26 % (augmentation par rapport à l'an passé). La répartition des moyens financiers par mission est identique aux années précédentes.

Concernant les ressources humaines, une forte augmentation des crédits de personnel est notée, ainsi qu'une légère baisse des ETPT. Sur le plafond 1 fixé à 133, l'ouverture est de 125,13 ETPT (augmentation de 1,37 %) ce qui correspond à 11 490 023 € de crédits de personnel, soit une augmentation de 3,93 %. Les facteurs de variations sont associés à l'augmentation de 4 points du CAS pension (cette augmentation ne sera pas compensée), à l'impact de la campagne d'emploi 2024, à l'extension année pleine des mesures salariales.

Sur le plafond 2, l'ouverture est de 18,83 ETPT (baisse de 3,44 %) ce qui correspond à 869 427 € de crédits de personnel, soit une baisse de 3,85 %. La répartition des emplois par mission est relativement stable d'année en année.

Concernant les crédits de fonctionnement, une baisse de 37,18 % des autorisations d'engagement est observée par rapport au BI 2024. Des effets de seuils sur certains projets ont un impact fort. La répartition des AE est sensiblement identique à l'an passé. La variation des crédits de paiement est de -8,15 % par rapport au BI 2024.

Les crédits d'investissements connaissent une forte augmentation. En termes d'AE, l'augmentation est de 62 % et de 16 % pour les CP.

De gros projets sont programmés et expliquent ces augmentations (CPER 21-27, FEDER SAMI, crédits d'enseignement). L'Agent comptable indique qu'un travail de déprogrammation a été fait au niveau du PPI.

Une demande est faite de présenter l'évolution des répartitions des emplois par mission selon les années avec une projection sur le devenir.

Eu égard à une situation de trésorerie qui se tend, une adaptation de la gestion des budgets, notamment ceux de la recherche, et la mise en place de dispositifs fiables de contrôle de budget s'avère nécessaire à l'avenir. A ce jour, l'École n'est pas capable de soutenir plus d'un projet ambitieux. Les liens avec le futur EPE seront à développer. De réels arbitrages seront à mener afin de pouvoir assurer le fonctionnement des projets, en cohérence avec le niveau de trésorerie de l'École. Le pilotage des projets est un point essentiel. Par ailleurs, le développement des ressources propres est une fois encore mis en avant, malgré les efforts menés. L'Agent comptable met en avant l'optimisation de la politique d'achat en parallèle des recettes.

Concernant les encaissements, une diminution est attendue par rapport au BI. Dans le cadre de la construction du BI, une baisse de 1 % de la SCSP est prévue sans certitude. Les financements publics représentent 85 % des encaissements, ce qui indique une forte rigidité des recettes. Une forte diminution des recettes fléchées est notée.

L'Agent comptable mentionne qu'un rapport sur les modèles économiques des EPSCP est attendu, ce qui apportera des informations pour que l'École puisse développer son modèle propre.

La trajectoire financière fait apparaître un résultat comptable déficitaire de 934 943 €. Le niveau prévisionnel de fonds de roulement est de 2 088 882 € (équivalent de 2 masses salariales), ce qui représenterait une variation de 39 % en fin d'exercice. Le point d'entrée de la trésorerie est de 3 929 847 € pour un point de sortie de 1 682 704 €, soit une baisse de 57 % de la trésorerie.

Les enjeux de pilotage et de suivi de la trésorerie sont capitaux.

Pour le budget 2025, un décret vient modifier le régime financier des EPSCP. Des indicateurs de soutenabilité sont mis en place afin d'articuler les données prévisionnelles (ou d'exécution) budgétaires et comptables. Ils s'appliqueront pour l'ensemble des actes budgétaires à partir de 2025. Les trois indicateurs sont le fonds de roulement, la trésorerie et la masse salariale. L'indicateur de fonds de roulement fonctionne avec un seuil prudentiel à 15 jours (43,99 pour le BI 2025). L'indicateur de trésorerie doit être supérieur au seuil de 30 jours (35,44 pour le BI 2025). L'indicateur masse salariale (rapport de la masse salariale avec les encaissements) a un plafond à 83 % (l'indicateur présente un taux de 76,99 % pour le BI 2025). L'augmentation de l'indicateur masse salariale s'explique par une augmentation de la masse salariale. Les indicateurs autorisent donc à présenter le BI 2025, mais une vigilance est à apporter pour éviter toute dérive.

Le Président du CA fait part de son inquiétude vis-à-vis de la situation de la trésorerie. Il demande qu'une réelle vigilance soit apportée à son suivi. L'Agent comptable propose de lui transmettre le suivi mensuel des indicateurs.

Le développement des ressources propres est capital. La question se pose de comment les développer sans investissements au préalable ni ressources humaines supplémentaires. Parmi les pistes de développement de ressources propres se trouve l'apprentissage. Sur ce point, la prudence est de mise eu égard aux annonces de l'État. Les droits d'inscription sont une autre piste. Le Directeur annonce que la discussion sur ce point sensible devra avoir lieu courant de l'année 2025. La possibilité de fixer les droits d'inscription se pose pour les écoles d'ingénieurs, ainsi que son lien avec la dotation de l'État.

Une remarque est faite sur la mise en place des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers. L'École n'a pas pour le moment souhaité mettre en place ce système, mais la question se pose.

La commission finances est invitée à se réunir pour étudier les pistes de développement des ressources propres. Un groupe de travail spécifique peut être mis en place.

Le Directeur rappelle que la mission première d'une école d'ingénieurs est de former des ingénieurs. L'État doit prendre ses responsabilités face à ces exigences. Cependant, des réflexions sur l'évolution des stratégies à adapter, sur l'acculturation, sur le juste déploiement des ressources humaines sont à mener pour faire évoluer le modèle économique de l'École.

Le projet de délibération est le suivant :

"Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 145,68 ETPT dont 126,85 ETPT sous plafond d'emplois législatifs et 18,83 ETPT sous hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ 22 433 792 € d'autorisation d'engagement dont :
 - 12 811 398 € en personnel ;
 - 3 769 331 € en fonctionnement ;
 - 5 853 063 € en investissement.
- ✓ 20 419 124 € de crédits de paiement dont :
 - 12 811 398 € en personnel ;
 - 4 283 531 € en fonctionnement ;
 - 3 324 195 € en investissement.
- ✓ 18 238 598 € de recettes encaissables ;
- ✓ -2 180 526 € de solde budgétaire.

Article 2

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ -2 247 143,03 € de variation de trésorerie ;
- ✓ -934 942,71 € de résultat patrimonial ;
- ✓ -454 851,57 € de capacité d'autofinancement ;
- ✓ -1 338 529,65 € de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le Conseil d'Administration vote les tableaux suivants (cf. annexe jointe) :

- ✓ tableau d'emplois (tableau 1) ;
- ✓ tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- ✓ tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- ✓ tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- ✓ tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le Budget Initial 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

□ Sorties d'inventaire

L'Agent comptable rappelle que l'inventaire physique a été réalisé en 2022. L'ensemble des biens font l'objet d'un étiquetage réalisé une fois par an. L'inventaire est mis à jour en temps réel via un logiciel.

Dans le cadre d'un travail de vérification des données, une sortie d'inventaire s'avère nécessaire à hauteur de 453 239,66 €. Les biens, brevets et logiciels proposés à la sortie sont totalement amortis.

Une remarque est faite sur l'intérêt de la valorisation des biens qui ne servent plus. L'Agent comptable acquiesce et poursuit avec la nécessité de revoir la politique d'achats pour maîtriser la sphère des dépenses.

Le Directeur partage la question diverse reçue en amont de la séance. Cette question est en lien avec les sorties d'inventaire. Des équipements présents au département Temps-Fréquence sont destinés à être vendus. Leur vente permettra de libérer une salle de manipulations. Cependant, certains éléments bloquent la vente de ces équipements, notamment les sorties d'inventaire. La vente du matériel se trouve être compliquée en raison de la spécificité des équipements.

Cependant, le Directeur indique que deux entreprises se trouvent être intéressées, toutes deux en lien avec la DGA. Une procédure spécifique doit être mise en œuvre pour poursuivre la vente.

Le Président du CA soumet les sorties d'inventaire au vote.

Les membres du CA approuvent les sorties d'inventaires proposées à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Modification des règles de gestion de l'inventaire

L'Agent comptable rappelle que les règles et les durées de dotation aux amortissements avaient été arrêtées en 2018 et doivent être mises en cohérence pour donner suite aux observations du commissaire aux comptes et de la société missionnée pour réaliser l'inventaire.

Le plan de dotation aux amortissements est présenté.

Les modifications des règles jointes aux documents préparatoires sont présentées (règles de gestion de l'inventaire et des mobilisations, seuil d'immobilisation, modalités de dotation aux amortissements des immobilisations, sortie de l'inventaire comptable, dérogation au plan de dotation aux amortissements). Ces modifications permettant à l'École de se mettre à niveau par rapport aux standards pratiqués dans les établissements ont été validées en amont par le commissaire aux comptes.

Le Président du CA soumet les modifications des règles de gestion de l'inventaire au vote.

Les membres du CA approuvent les règles de gestion de l'inventaire et le plan de dotation aux amortissements proposées à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Autorisation de signer un marché dans le cadre du projet SAMI (Feder)

Le Directeur rappelle que le projet SAMI a été présenté au CA en décembre 2022. Ce projet d'envergure est stratégique pour l'Établissement. Le budget total du projet est de 1 476 k€ avec un investissement de 800 k€ HT.

Le CA doit se prononcer pour l'acquisition de l'équipement ciblé.

Une discussion s'ensuit sur la gestion de la machine en termes de compétences et de ressources humaines, ainsi que sur les débouchés économiques d'une telle technologie.

Le Président du CA soumet l'autorisation de signer le marché dans le cadre du projet SAMI au vote.

Les membres du CA autorisent le Directeur à signer l'attribution du marché public d'acquisition d'une machine de micro-usinage laser trois axes de haute précision dans le cadre du projet SAMI à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Adhésion au groupement de commandes PSC-prévoyance

Le DGS indique que le Ministère a sollicité l'École sur ce point, demandant un retour avant le 15 janvier.

Suite à une discussion avec les syndicats, l'État a décidé de mettre en place un groupement pour la protection sociale complémentaire prévoyance. La prévoyance n'est pas obligatoire pour les salariés. Si l'Établissement n'adhère pas à ce groupement, il sera tenu de mettre en place cette obligation par ses propres moyens.

Le Président du CA soumet l'adhésion au groupement de commandes PSC-prévoyance au vote.

Les membres du CA autorisent l'adhésion au groupement de commandes en vue de participer au marché relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Affaires Générales

□ Approbation du COMP 2024-2026 (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance)

Le Directeur rappelle que le COMP avait déjà été présenté en CA. Amorcé en 2023 par le dialogue de performance, le COMP permet aux établissements de pouvoir bénéficier de financements pour la mise en œuvre de projets en lien avec les politiques ministérielles prioritaires. Le COMP a été conclu avec l'État en 2024. Parmi les 6 objectifs de l'État, l'École en visait 3 :

- augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage ;
- intégrer les enjeux de la TEDS et déployer l'APC dans les modules de formation ;
- améliorer la gestion et le pilotage de l'Établissement via une démarche Qualité.

Un premier financement de 120 k€ a été obtenu en 2023 dans le cadre du dialogue de performance. Le COMP a permis d'obtenir un financement de 296 k€ versés sur 3 ans par tranche de 50 % ; 30 % et 20 %.

Le Président du CA soumet le COMP au vote.

Les membres du CA approuvent le COMP 2024-2026 (2 votes contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Les votes contre sont associés à la problématique d'augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés par la voie de l'apprentissage eu égard au manque de ressources humaines. Le Directeur rappelle que l'augmentation visée est propre à l'Établissement et que l'État et les entreprises soutiennent cet objectif. Le recrutement d'un enseignant contractuel, supporté par l'État, ainsi qu'un autre recrutement supporté par l'École et le CFAI (discussion en cours), sont prévus pour accompagner cette augmentation.

□ Schéma directeur DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)

Le Directeur rappelle qu'il s'agit d'une obligation sociétale pour se positionner sur les enjeux de la transition écologique. Chaque établissement de l'enseignement supérieur doit adopter un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale. Pour ce faire, SUPMICROTECH s'est basé sur le label DDRS construit par la CGE et la CPU, sur les 86 objectifs de l'Accord de Grenoble (signé il y a 2 ans par l'Établissement), sur le Plan de Transformation Écologique de l'État et la Circulaire pour des Services Publics Écoresponsables et sur le schéma directeur DDRS du MESR. Une phase d'autodiagnostic s'est déroulée en 2024. À travers les différents éléments recueillis, un schéma directeur a été élaboré en 5 chapitres avec un plan d'action associé à chacun.

Les 5 axes principaux sont : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, gestion du campus/Environnement et politique sociale.

Le schéma directeur présente une vision de la situation de l'Établissement pour, ensuite, se focaliser sur l'identification de nouveaux objectifs à atteindre. Des fiches actions et des indicateurs ont été définis afin de suivre l'évolution des actions. À terme, un tableau de bord sera dressé afin de suivre les actions sur les années.

Il est conseillé à l'École de se rapprocher de la Convention des Entreprises pour le Climat pour étayer davantage l'approche. Le Directeur acquiesce et s'engage à y réfléchir pour 2025. Le problème du temps et du coût financier se pose. Les étudiants font remarquer leur intérêt pour ce sujet et proposent leur accompagnement.

Le Président du CA soumet le schéma directeur DD&RS au vote.

Les membres du CA approuvent le schéma directeur DD&RS de SUPMICROTECH 2025-2030 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 18)

□ **Modification du Règlement Intérieur**

Le DGS rappelle qu'en octobre 2023, dans le cadre de l'adoption de la délégation de pouvoir du CA au Directeur, le CA avait acté le principe de désolidarisation du règlement du temps de travail des personnels BIATSS et de la notice relative aux frais de déplacement, du règlement intérieur, au profit de leur intégration au vade-mecum des ressources humaines et relations sociales. En décembre 2023, dans le cadre de l'adoption par le CA du plan action qualité, il a été convenu que la déclaration de la politique qualité serait réintégrée au RI en annexe, après approbation du CA. La modification présentée à cette séance porte sur l'intégration d'une annexe sur la politique des mots de passe utilisateurs et sur la mise à jour de la politique d'achats.

Le DGS mentionne que la politique des mots de passe utilisateurs est déjà en place dans un souci de protection.

La politique des achats n'est pas sans lien avec le schéma directeur DD&RS. La politique d'achats précédente présentait uniquement des aspects juridiques et comptables. Elle intègre dès à présent des notions d'écoresponsabilité.

Le DGS poursuit avec une autre modification du RI, concernant l'introduction d'un principe de composition des listes de candidats élèves au CA et à la CFVU. L'idée est de garantir que les étudiants puissent assurer l'occupation de leur siège pour toute la durée de leur mandat. Le DGS a reçu les élèves souhaitant exprimer leur point de vue sur cette modification qui les contrariait. Une autre proposition a donc été faite afin de prendre en compte leurs avis. Le document joint aux pièces préparatoires n'est donc pas la version finale. Cette dernière est présentée. Le nouveau texte est le suivant :

"S'agissant des représentants des usagers (5 titulaires et 5 suppléants), chaque liste de candidats à l'élection du Conseil d'Administration doit être composée d'au moins 50 % d'élèves de 1^{re} année et d'au plus 25 % de 3^e année. Ces listes doivent également être par ailleurs composées alternativement d'un candidat de chaque sexe, cette notion d'alternance n'impliquant pas de prévoir un nombre pair de candidats sur une liste.

Dans une approche pragmatique, il est convenu que les listes qui ne respectent pas strictement cette composition peuvent néanmoins être déclarées recevables, lorsqu'il n'y a pas assez de représentants de 1^{re} année et/ou de 2^e année de chaque sexe qui se portent candidats. Il appartient dans ce cas aux porteurs des listes concernés de faire la démonstration qu'ils ont fait toute diligence pour constituer des listes conformes, sans résultat. À titre d'exemple, la présentation de copies du ou des courriels ou courriers qui ont pu être échangés avec les usagers concernés, telle qu'un appel à candidatures rappelant les principes de composition des listes adressé à l'ensemble des usagers, ou la présentation de tout autre élément justificatif, peut être considérée comme de nature à « faire la démonstration qu'ils ont fait toute diligence pour constituer des listes conformes, sans résultats »".

Les tournures modifiées sont surlignées.

Le Président du CA soumet les modifications du règlement intérieur au vote.

Les membres du CA approuvent les modifications du règlement intérieur à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 16 ; Membres représentés : 3 ; Suffrages exprimés : 19)

Politique de site

□ Point de situation

Lors du CA extraordinaire du mois de septembre, les statuts du futur EPE ont été soumis aux membres du CA. Depuis lors, le projet d'établissement a été présenté au CNESER le 8 novembre dernier, qui a émis un avis défavorable. Ceci étant, cet avis n'est pas bloquant pour l'État. Le décret de création a été publié le 29 novembre et acte la création de l'EPE Université Marie et Louis Pasteur (uMLP) au 1^{er} décembre 2024. De même, le 4 décembre 2024 a été publié le décret de création de l'EPE Université Bourgogne Europe au 1^{er} janvier 2025. Le premier CA de l'EPE uMLP a eu lieu le 17 décembre dernier afin d'adopter le budget initial qui permettra de fonctionner dès le début 2025. L'Université de Franche-Comté continue à exister jusqu'à la fin décembre, de même pour la ComUE UBFC. Dans la continuité de la transformation du site, l'uMLP est structurée en 4 Instituts, dont l'Institut de Technologie qui intéresse particulièrement SUPMICROTECH. Le premier séminaire de l'Institut de Technologie a eu lieu le 22 novembre 2024.

Le Directeur présente l'ordre du jour du CA de l'uMLP qui s'articulait autour d'affaires statutaires (RI provisoire, délégation de compétence du CA à la Présidente de l'uMLP, convention de coordination territoriale en Bourgogne Franche-Comté (CCT), modalités de gestion des agents UBFC au sein de l'uMLP) et d'affaires budgétaires et financières (organigramme budgétaire, définition des recettes fléchées, détermination des durées d'amortissement pour le matériel de l'uMLP, BI 2025, plan d'actions du contrôle interne).

L'uMLP est pour le moment dans une période provisoire qui s'étendra jusqu'au printemps 2025. Dès lors, des élections auront lieu permettant d'élire les instances de l'uMLP (avec 2 représentants de SUPMICROTECH au CA, au CAC, à la CFVU et à la CR). Il a été convenu, de façon collégiale, que les chefs d'établissement de chacun des établissements composantes et établissements associés participent au CA durant la période provisoire.

Le Directeur présente les principaux éléments du budget 2025 de l'uMLP, à savoir une augmentation du CAS Pensions, un décret financier à venir, un nouvel établissement expérimental uMLP construit sur la fusion de l'UFC et de l'UBFC. Les 24 emplois UBFC ont été intégrés à l'uMLP. Les flux internes d'UBFC seront reversés à l'uMLP limités à 70 %.

Les éléments proposés au vote du CA de l'uMLP étaient les suivants :

- 2 716,20 ETPT1 dont 2 280 ETPT sous plafond et 436,20 ETPT hors plafond
- 285 098 092 € d'autorisations d'engagement dont 207 326 037 € en personnel, 46 834 106 € en fonctionnement et 30 937 949 € en investissement
- 284 914 160 € de crédits de paiement dont 207 326 037 € en personnel, 48 231 688 € en fonctionnement et 29 356 426 € investissement
- 266 933 715 € de prévisions de recettes dont 188 655 276 € de subvention pour charges de service public

Les prévisions comptables proposées au vote du CA sont les suivantes :

- 18 109 845 € de prélèvement de trésorerie
- -3 422 414 € de résultat prévisionnel déficitaire
- 872 414 € en insuffisance d'autofinancement
- -14 268 746 € de prélèvement de fonds de roulement

En termes d'indicateurs de soutenabilité budgétaire applicables au 1er janvier 2025 (comme présenté lors des affaires budgétaires de cette séance), les niveaux sont les suivants :

- Niveau final prévisionnel de trésorerie : 31,89 jours
- Niveau final de fonds de roulement : 43,21 jours
- Charges de personnel : 81,4 %

Le Directeur indique qu'une motion sur la situation financière des universités a été votée lors du CA de l'uMLP dans le but de demander à l'État de prendre ses responsabilités. La CCT doit être présentée au CNESER et doit faire l'objet d'un décret à venir début 2025.

Le Directeur s'engage à faire un point de situation à chaque CA de l'uMLP.

La nomination des représentants aux instances de l'uMLP sera à prévoir avant le printemps prochain.

Questions diverses

La question diverse reçue en amont a été traitée en cours de séance.

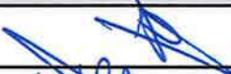
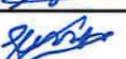
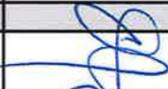
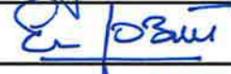
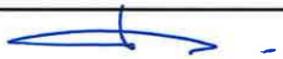
Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 17 h 00.

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE SUPMICROTECH-ENSMM**

📅 **le Jeudi 19 décembre 2024 - 13h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
Madame Nathalie ALBERT-MORETTI	Xavier DENIS	
Madame Marie-Aude ACKER	Excusée	
Madame Nathalie AUGÉ	Excusée	
Madame Fanny CHAUVIN		
Madame Laëtitia MARTINEZ	A. MARTINEZ	
Monsieur Olivier MUSTIERE		Visio
Monsieur Alexandre RIGAL		Visio
Monsieur Damien TOURNIER		
Monsieur Benoît VUILLEMIN	Excusé	
Monsieur Emmanuel FOLTETE		
Monsieur Yann LE GORREC	Excusé	
Monsieur Noureddine ZERHOUNI	Excusé	
Madame Zeina AL MASRY	Excusée Procurator à	 J. GAVOILLE
Monsieur Joseph GAVOILLE		
Madame Roberta TITTARELLI		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Eric MERAT		
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Valérie SOUMANN	Excusée Procurator à P.ABBE	
Madame Emma GUEZI	Procurator Bastien STEFANELLO	 Bastien Stefanello
Monsieur Romain JANEAU		
Monsieur Paul KRATZ		
Madame Prescillia LOMBARD	Excusée Procurator à R.JANEAU	 R. JANEAU
Monsieur Bastien STEFANELLO		
Monsieur Martin PLAUT		
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Michel JAUZEIN	Excusé	
Monsieur Morvan OUISSE		
Madame Nadine PIAT	Excusée	
Monsieur Christophe VARNIER		



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à l'enseignement supérieur,
à la recherche et à l'innovation**

**Délégation Régionale à l'Enseignement Supérieur
Pôle Contrôle juridique et financier**

Affaire suivie par : Gracian Didier / Cristina Busquet Parets
Tél : 03.81.65.47.03
Mél : ce.dresri1@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

10 rue de la Convention
25030 BESANÇON cedex

Besançon, le 16 décembre 2024

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités
à
Monsieur le Directeur de Supmicrotech

cher Monsieur le Directeur, *cher Pascal,*

Par courrier du 3 décembre 2024, vous m'avez demandé d'autoriser la présentation d'un budget rectificatif 2024 et d'un budget initial 2025 en déficit comptable.

Votre budget rectificatif 2024 fait passer le déficit prévisionnel de 298 339 € prévu au budget initial à un déficit de 39 256 €, en raison d'un moindre impact des augmentations de charges liées au coût de l'énergie et du décalage entre le versement concernant le dialogue de performance 2023 et sa mise en œuvre opérationnelle sur l'exercice 2024.

Dans la mesure où vos indicateurs de trésorerie (88,5 jours de fonctionnement) et de fonds de roulement (77,2 jours de fonctionnement) restent à des niveaux supérieurs aux seuils prudentiels, je vous informe que j'approuve votre budget rectificatif n°1 2024.

Votre budget initial 2025 présente quant à lui un résultat déficitaire de 934 943 €, lié à la hausse de la prise en charge du CAS Pensions, aux compensations partielles des dernières augmentations du point d'indice, à votre engagement dans le « corridor vert » et à l'augmentation globale des coûts de l'énergie.

Eu égard à la nature de ces facteurs, à vos niveaux de fonds de roulement et de trésorerie, qui se situeraient fin 2025, respectivement à 44 et 35,4 jours de fonctionnement et du ratio des charges de personnel sur les produits encaissables prévu à 77%, je vous autorise à présenter ce budget initial 2025 en déficit.

Toutefois, dans mon courrier du 15 décembre 2023, j'attirais déjà votre attention sur le niveau de trésorerie qui se rapprochait du seuil de précaution fixé à 30 jours. Aussi, au regard de votre niveau de trésorerie (1,68 M€) et des engagements immobiliers importants que vous prévoyez d'effectuer (3,97 M€), je vous invite à la plus grande vigilance dans le suivi du solde budgétaire de ces projets, afin que votre trésorerie n'atteigne pas un seuil critique.

La délégation régionale à l'enseignement supérieur se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Rectrice de la région académique,
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des Universités


Nathalie ALBERT-MORETTI